



REPUBLICQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de VALROS

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 034-213403256-20220309-202200001CCAS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le neuf mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

Date de convocation : 03 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Patricia Fermin, Marie-Catherine Goffin, Georges Guirlinger, Sandrine HUILLET-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilynne PRIVAT.

Procurations : néant

Absents excusés : Simone Bonnet, Carmen Roméro.

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 202200001

Objet : approbation du Compte de Gestion 2021

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

M. le Président présente au Conseil le compte de gestion 2021 relatif au budget du CCAS et l'informe qu'il s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 relatif au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 9

Où l'exposé du Président et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie Béziers Municipale,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 relatif au budget du CCAS de la Commune de Valros qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP,
Président du CCAS de Valros



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que depuis le 01/12/2018 le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



REPUBLICQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de VALROS

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 034-213403256-20220309-202200002CCAS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le neuf mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président.**

Date de convocation : 03 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Patricia Fermin, Marie-Catherine Goffin, Georges Guirlinger, Sandrine Huillet-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne PRIVAT.

Procurations : néant

Absents excusés : Simone Bonnet, Carmen Roméro.

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 202200002

Objet : approbation du Compte Administratif 2021

M. le Président présente au Conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget du CCAS de la commune de Valros détaillés dans les documents comptables joints qui se résument par section, avec intégration des restes à réaliser 2021 (RAR) et des résultats 2020 comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses 2021	6.450,45 €	Dépenses 2021	550 €
Recettes 2021	18 492,51 €	Recettes 2021	5.000,00 €
Résultat 2021	+ 12 042,06 €	Résultat 2021	+ 4 450,00 €
Report résultats 2020	+ 18 232,81 €	Report résultats 2020	+ 38 260,96 €
Résultat 2021 (hors RAR)	+ 30.274,87 €	Résultat 2021 (hors RAR)	+ 42 710,96 €
RAR 2021 Dépenses	/	RAR 2021 Dépenses	0 €
RAR 2021 Recettes	/	RAR 2021 Recettes	0 €
Résultat 2020 (avec RAR)	+ 30.274,87 €	Résultat 2020 (avec RAR)	+ 42 710,96 €

M. le Président quitte la salle du Conseil.

Mme Bernabela AGUILA, Vice-Présidente, demande au Conseil d'administration de se prononcer sur le compte administratif présenté.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 8

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et familiale,
Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie Béziers Municipale,

- Vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2021 du budget du CCAS de la Commune de Valros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP, Président du CCAS de Valros





IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Valros, le 09/03/2022

Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Valros, le 09/03/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 03/03/2022

Les membres du Conseil d'administration,

Bernabela AGUILA	
Brigitte AMBAL	
Simone BONNET	-
Patricia FERMIN <i>Proclamation à S. Huillet-Brax</i>	
Georges GUIRLINGER	
Marie-Catherine GOFFIN	
Sandrine HUILLET-BRAX	
Michel LOUP	-
Patrick MARTINEZ	
Marilyne PRIVAT	
Carmen ROMERO	-

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le 15/03/2022



ID : 034-213403256-20220309-202200003CCAS-DE

34325 Code INSEE	COMMUNE DE VALROS Budget CCAS M14-97	2021
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de membres exprimés : 9
 VOTES :
 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 042,06
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 232,81
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	30 274,87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	42 710,96
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	30 274,87
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	30 274,87
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 14/03/2021 et de la publication le 15/03/2021

A Valros, le 10/03/2021

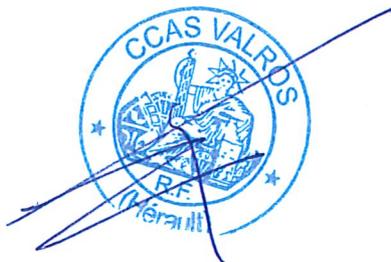




ARRETE ET SIGNATURES

A Valros le 09/03/2022 les membres du Conseil d'Administration du CCAS

Bernabela AGUILA	
Brigitte AMBAL	
Simone BONNET	-
Patricia FERMIN Procurator à S. Huillet Brax	
Georges GUIRLINGER	
Marie-Catherine GOFFIN	
Sandrine HUILLET-BRAX	
Michel LOUP	
Patrick MARTINEZ	
Marilyne PRIVAT	
Carmen ROMERO	-





REPUBLICQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de VALROS

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 034-213403256-20220309-202200004CCAS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le neuf mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président.**

Date de convocation : 03 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Patricia Fermin, Marie-Catherine Goffin, Georges Guirlinger, Sandrine Huillet-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilynne PRIVAT.

Procurations : néant

Absents excusés : Simone Bonnet, Carmen Roméro.

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 202200004

Objet : vote du Budget Primitif 2022

M. le Président présente au Conseil d'administration le budget primitif 2022 du CCAS détaillé dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	48.274,87 €	Dépenses	75.310,96 €
Recettes	48.274,87 €	Recettes	75.310,96 €

Soit un budget, avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 125.585,83 € en recettes et dépenses.

M. le Président propose au conseil de voter le budget chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 9

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et familiale,

- Vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2022 du CCAS de la Commune de Valros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP,
Président du CCAS de Valros





IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Valros, le 09/03/2022
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Valros, le 09/03/2022

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 03/03/2022

Les membres du Conseil d'administration,

Bernabela AGUILA	
Brigitte AMBAL	
Simone BONNET	/
Patricia FERMIN <i>Procuration à S. HUILLET BRAX</i>	
Georges GUIRLINGER	
Marie-Catherine GOFFIN	
Sandrine HUILLET-BRAX	
Michel LOUP	
Patrick MARTINEZ	
Marilyne PRIVAT	
Carmen ROMERO	/

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze décembre, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président.**

Date de convocation : 08 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Georges Guirlinger, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilynne Privat, Carmen Roméro.

Procurations : néant

Absents excusés : Marie-Catherine Goffin, Simone Bonnet, Patricia Fermin, Sandrine Huillet-Brax,

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 2022000005

Objet : réhabilitation maison – subventions isolation Hérault Energies

M. le Président rappelle au Conseil d'administration qu'il a été décidé de procéder à la réhabilitation de la maison sise 282 avenue de la Montagne propriété du CCAS.

Le projet consiste à rénover le logement de l'étage et aménager le garage.

Afin d'améliorer le confort thermique et d'améliorer la performance énergétique, les fenêtres, volets et la porte d'entrée vont être changés, l'isolation des murs et du toit sera réalisée.

M. le Président informe le Conseil que ces travaux du CCAS peuvent bénéficier de subventions de la part de l'organisme Hérault Energies qui propose des aides dans le cadre du programme « maîtrise de l'énergie » pour l'isolation des murs et des combles perdus, et la réfection des menuiseries.

M. le Président présente le projet de réhabilitation de la maison intégrant un logement et un garage pour un montant global de 62.220 € HT dont :

- isolation des murs et plafonds :5.451,39 € HT
- remplacement des menuiseries :5.975,34 € HT

Mr le Président propose au Conseil d'approuver les travaux précités et d'effectuer une demande de subvention auprès d'Hérault Energie au titre du programme « maîtrise de l'énergie ».

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 7

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et familiale,

Vu le guide des aides MDE 2022 d'Hérault Energies,

- **approuve** les travaux de réhabilitation du logement de la maison sise 282 avenue de la Montagne propriété du CCAS pour un montant global de 62.220 € HT dont 5.451,39 € HT pour l'isolation des murs et plafonds et 5.975,34 € HT pour le remplacement des menuiseries.
- **autorise** le Président à solliciter des subventions pour la réalisation de ces travaux auprès des services d'Hérault Energies au titre du programme « maîtrise de l'énergie ».
- **autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette demande et à déléguer sa signature en tant que de besoin à la Vice-présidente.

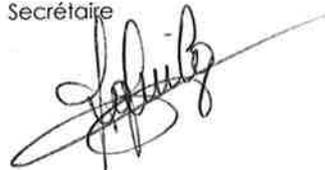
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



Bernabela AGUILA
Secrétaire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze décembre, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président.**

Date de convocation : 08 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Georges Guirlinger, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne Privat, Carmen Roméro.

Procurations : néant

Absents excusés : Marie-Catherine Goffin, Simone Bonnet, Patricia Fermin, Sandrine Huillet-Brax,

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 2021000006

Objet : Décision Modificative n°1 - 2022

M. le Président informe le Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à des virements de crédits de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement afin de permettre la réalisation du projet de réhabilitation de la maison sis 284 avenue de la Montagne, propriété du CCAS.

Les écritures sont les suivantes, détaillées dans le tableau joint en annexe et présenté par le Président :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total FONCTIONNEMENT	6.800,00 €	6.800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6.200,00 €	13.000,00 €	600,00 €	6.800,00 €
Total Général		6.800,00 €		6.800,00 €

M. le Président présente les nouveaux montants du budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	48.274,87 €	Dépenses	82.110,96 €
Recettes	48.274,87 €	Recettes	82.110,96 €

Soit un budget, avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de à hauteur de **130.385,83 €** en recettes et dépenses.

M. le Maire expose les éléments détaillés des crédits inscrits par section, précise qu'à la délibération sont annexés l'ensemble des documents récapitulant la présente Décision Modificative et demande au Conseil de délibérer et approuver l'inscription des crédits précités

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 7

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

- **approuve** la Décision Modificative n°1 du BP 2022 du budget du CCAS telle qu'elle est présentée ci-dessus et détaillée dans les documents joints.
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



Bernabela AGUILA
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernabela Aguilá', written over a horizontal line.

34325

COMMUNE DE VALROS

Code INSEE

Budget CCAS M14-97 – délibération 202200006 annexe

DM n°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM n°1 - transfert crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617 : Etudes et recherches	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6568 : Autres secours	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 800,00 €	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 200,00 €	13 000,00 €	0,00 €	6 800,00 €
Total Général		6 800,00 €		6 800,00 €

Michel Loup, Président



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

Berger
Levrault

ID : 034-213403256-20221214-202200006CCAS-BF

COMMUNE DE VALROS - 34 - Budget CCAS M14-97 - DM 1 - 2022

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - délibération 202200006 CCAS

D2

Présenté par le Président,
A Valros, le 14/12/2022
Le Maire,



Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session Ordinaire.
A Valros, le 14/12/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES : Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 08/12/2022

Les membres du Conseil d'Administration,

Bernabela AGUILA	
Brigitte AMBAL	
Simone BONNET	/
Patricia FERMIN	/
Georges GUIRLINGER	
Marie-Catherine GOFFIN	/
Sandrine HUILLET-BRAX	/
Michel LOUP	
Patrick MARTINEZ	
Marilyne PRIVAT	
Carmen ROMERO	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



Bernabela AGUILA,
Secrétaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze décembre, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président.**

Date de convocation : 08 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Georges Guirlinger, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne Privat, Carmen Roméro.

Procurations : néant

Absents excusés : Marie-Catherine Goffin, Simone Bonnet, Patricia Fermin, Sandrine Huillet-Brax,

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 2021000007

Objet : Autorisation dépenses investissement 2023

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que dans l'attente du vote du budget, le Centre Communal d'Action Sociale doit pouvoir payer des dépenses d'investissements.

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M. le Président informe le conseil que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement concernant le budget du CCAS en 2022 était de : 82.110,00 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil d'administration de faire application de cet article à hauteur de 20.527,74.

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 7

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Décide :

- **d'autoriser** le Président à procéder aux dépenses d'investissement concernant le budget du CCAS telles que présentées ci-dessus et dans le tableau annexé pour l'exercice 2023.

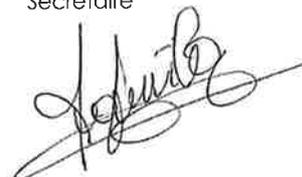
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



Bernabela AGUILA
Secrétaire



COLLECTIVITE : CCAS de VALROS**BUDGET : BUDGET CCAS
GESTION 2022**

Délibération spéciale – autorisation spéciale de mandatement en 2023 en investissement
dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2022, dans l'attente du vote du budget primitif

CHAPITRE	Article	LIBELLE	BUDGET 2022 : budget primitif + BS + DM	Calcul 25 %
16 - Emprunts et dettes assimilées		Sous-Total	-	-
	165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-
20 - Immobilisations incorporelles		Sous-Total	-	-
	203	Frais d'études	-	-
21 - Immobilisations corporelles		Sous-Total	10 000,00	2 500,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	2 500,00
23 - Immobilisations en cours		Sous-Total	71 110,96	17 777,74
	2313	Constructions	71 110,96	17 777,74
27 - Autres immobilisation financières		Sous-Total	1 000,00	250,00
	274	Prêts	1 000,00	250,00
		TOTAL GENERAL	82 110,96	20 527,74

Valros le 14 décembre 2022

Visa de l'ordonnateur

Michel LOUP, Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatorze décembre, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président.**

Date de convocation : 08 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Georges Guirlinger, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilynne Privat, Carmen Roméro.

Procurations : néant

Absents excusés : Marie-Catherine Goffin, Simone Bonnet, Patricia Fermin, Sandrine Huillet-Brax,

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 2021000008

Objet : Loyers 2023

M. le Président rappelle au Conseil que plusieurs logements sont loués par le C.C.A.S. Il rappelle que le montant des loyers doit être réévalué chaque année sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

M. le Président présente au Conseil la liste des logements concernés ainsi que le montant des loyers actuels.

Rappelant la situation économique actuelle, M. le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'augmentation ou non de chacun des loyers. Il rappelle au Conseil la liste des logements concernés ainsi que le montant des loyers 2023 :

Foyer Marthe ARRIVAT	2021	2022	2023
Logement haut	599 €	599 €	599 €
Logement bas gauche	421 €	421 €	421 €
Logement bas droite	395 €	395 €	395 €
Ramonétage	vide	travaux à venir	

M. le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer sur le montant des loyers pour 2023.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 7

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Décide que les loyers ne seront pas réévalués en 2023 et seront les suivants : :

Foyer Marthe ARRIVAT :	2023
Logement haut	599 €
Logement bas gauche	421 €
Logement bas droite	395 €
Ramonétage	travaux à venir

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



Bernabela AGUILA
Secrétaire

